

DELIBERATION 2021-122

LE NEUF NOVEMBRE DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-SIX OCTOBRE DEUX-MILLE VINGT ET UN.

PRESENTS : M. RIO, Mme RIMBERT, M. PLAUTIN, Mme FABRY, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PIACENTINI-MOREAU, M. HIVIN, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, Mme FERRAI, M. LEFEVRE, M. WALCZACK, Mme MAURIN, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, M. THEOL, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, M. DE BOISGELIN, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme PENA donne procuration à Mme FABRY, Mme MOUGIN donne procuration à Mme BRUEL, M. BLANCHRD donne procuration à M. PIOT, M. TREPRAU donne procuration à M. HIVIN, M. CADIOU donne procuration à M. LEFEVRE, M. ODIN donne procuration à M. RIO.

M. PIOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Adhésion à l'association « COOPERE 34 »

Depuis 2013, l'association « COOPERE 34 » (Coordination Pour l'Education Relative à l'Environnement sur les territoires héraultais) accompagne la promotion et le développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans l'Hérault à travers la mise en réseau des acteurs.

Ce réseau s'est donné pour missions de :

- Favoriser les partenariats,
- Coordonner des programmes pédagogiques,
- Accompagner des dynamiques thématiques et territoriales,
- Faciliter l'accès à l'information en éducation à l'environnement.

L'adhésion et la participation à ce réseau permettront de conforter la politique volontariste de la Ville de Saint Jean de Védas en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Dans le cadre d'une collectivité territoriale, cette adhésion est gratuite.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **DE DECIDER** de demander son adhésion à l'association « COOPERE 34 »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le 18/11/2021

SLOW

ID : 034-213402704-20211109-20210122-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 33 voix pour.

**François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas**

